

«La forêt communale est un véritable moyen de lutte contre l'avancée du désert»

PAR DOUWORÉ OUSMANE

Vous venez d'organiser un atelier à Maroua sur la forêt communautaire. Qu'est ce qui a motivé son organisation ?

La tenue de cet atelier qui s'est déroulé à Maroua le 19 novembre 2009 est partie d'un constat que j'ai fait à l'issue de la création d'un site de forêt communale de 110 ha pour le compte de la commune de Mora avec l'assistance technique de mon association dénommée ADUBIC (Agence pour le développement durable de la biodiversité au Cameroun) et financé par le Centre technique de la forêt communale et ses partenaires de la Coopération française et allemande. Donc, aux regards des conclusions, j'ai proposé au CTFC d'organiser un atelier afin de sensibiliser davantage les maires sur le concept de la foresterie communale en général et son applicabilité dans la région de l'Extrême-Nord en particulier. Ainsi, quelques communes pilotes ont été sélectionnées pour servir d'exemple.

Quels ont été les critères de sélection des communes conviées ?

Les communes choisies sont celles qui ont déjà planté de vaste superficie d'arbres avec leur propre fonds (commune de Kar Hay), celles où le ministère de l'Environnement et de la protec-



tion de la nature dans le cadre de son projet «Opération Sahel Vert» a planté des arbres (Kaélé, Waza, Kalfou, Makary), celles qui, en collaboration avec le CTFC, ont lancé la création d'une forêt communale (commune de Mora). Quelques communes du Logone et Chari qui ont signé des conventions de plantation avec d'autres institutions (Darak, Makary, Goulfey, Hilé Alifa et Blangoua) et certaines communes des zones montagneuses (Mokolo, Mogodé, Méri, Tokombéré). Donc, nous avons jugé utile d'outiller les maires de ces communes, de leur fournir des informations et des documents pour leur permettre de

comprendre le processus de création ou de classement d'une forêt communale afin de mieux travailler avec les différentes institutions techniques de l'Etat impliquées dans ce processus et asseoir une franche collaboration.

Pouvez-vous énumérer quelques avantages des forêts communales ?

De manière générale, une forêt communale présente des avantages environnementaux, sociaux et économiques. Par exemple, les communes forestières du Sud et de l'Est Cameroun sont devenues riches à cause des revenus financiers générés par les différentes formes d'exploitation de leurs forêts communales. Donc, c'est une potentielle source de revenus. Dans la région de l'Extrême-Nord, la forêt communale est un véritable moyen de lutte contre l'avancée du désert. C'est également un puits de carbone dans la mesure où ces arbres vont sécréter le CO2 qui peut être vendu sur le marché «crédit carbone». L'implication des communautés riveraines des sites de forêt communale va procurer de l'emploi à ces derniers et contribuera à l'amélioration de leur condition de vie.

Quelle conclusion tirez-vous de ce séminaire d'information et de sensibilisation des maires de la région de l'Extrême-Nord sur le concept de la foresterie communale ?

Je pense que cette rencontre a été vraiment positive dans la mesure où nous avons invité 20 maires et 18 ont répondu présents. Ces maires ont également fait de fortes recommandations dont les principales sont l'institution des lignes budgétaires dans leur budget communal et l'adhésion à l'Association des communes forestières afin de bénéficier des retombées positives. Les départements ministériels concernés (MINFOF, MINEP, MINDAF), à travers leurs délégations, ont une fois de plus, saisi l'occasion pour sensibiliser les participants aux actions de gestion durable de l'environnement et au concept de forêt communale. Je saisis cette opportunité pour remercier le Centre technique de la forêt communale et ses partenaires de la Coopération allemande et françaises pour l'appui financier, modeste qu'il soit, qui a permis l'organisation de cet atelier. Je remercie également le responsable du service régional des communes de l'Extrême-Nord pour sa sollicitude et les maires qui, malgré leur calendrier chargé, ont assisté à cette assise. ■